Image not found or type unknown

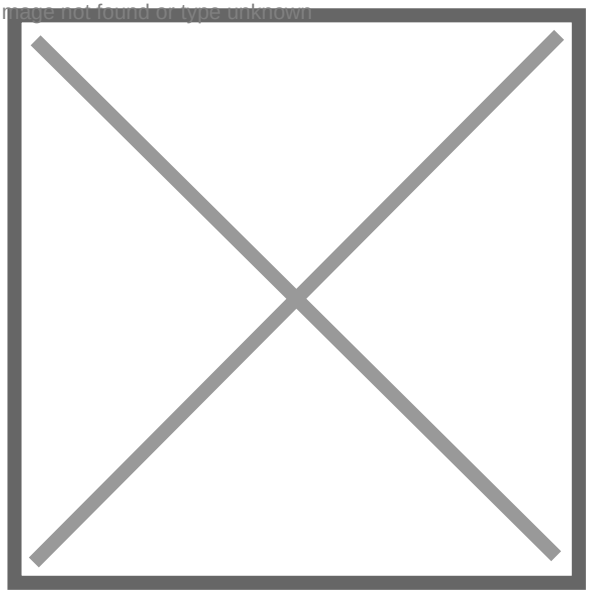

Enquete sociale et jugement

Par **veronikamars**, le **05/05/2014** à **07:49**

Bonjour,
Nous avons eu une enquete sociale car ma belle fille veux venir habiter avec son pere, celle ci vient de se cloturer la maman a accepter de laisser sa fille venir chez nous cela est notifié sur le rapport de l'enquetrice ainsi que les propositions de modalité de droit de visite elargie.

Vendredi nous avons reçu le rapport et là la maman est rentrée dans une colere et ne veut plus laisser sa fille venir, sachant que le papa passe chez le juge le 12, pouvez vous me dire quel sont les recours de la maman pour faire annuler le rapport ?
peut elle dire que l'enquetrice a menti?

L'enfant est perdu elle telephone a son papa en larme elle a peur que tout soit annulé.

Petite précision c'est la maman qui a demandé l'enquete sociale.

Merci de vos reponses

Par **chris7**, le **22/05/2014** à **17:15**

Bonjour, l'enquête sociale n'a pas de valeur de décision, elle est simplement là pour aiguiller le juge quant à la décision qu'il rendra, n'ayez crainte, seul le juge statuera. Si l'enquétrice a donné un avis positif à la venue chez le papa, le juge s'en servira. Vous devez toutefois réunir toutes les pièces, et demander si l'enfant peut témoigner. Bon courage

Par **veronikamars**, le **23/05/2014** à **10:59**

Bonjour, et Merci de votre reponse, la suite .....

Convocation chez le juge le 12 mai, la mère a demander le report de l'affaire car elle a soi disant des pieces a fournir qui prouveront que l'enfant sera mieux chez elle que chez le père. report au 16 juin.

l'enfant a refait un courrier au JAF, lors de l'enquete sociale elle a bien ete entendu et a dit qu'elle voulait allez chez son père et le pourquoi de la chose.

A ce jour la mère se fait faire des attestations et prend un avocat.

Le rapport de enquêtrice peut il être remis en question ? la maman avait bien dit qu'elle ete d'accord pour le transfert et fait des proposition de visite elargies.

Le juge va t il donné de l'importance a des attestations de courtoisies ?

4 ans de bataille c'est moralement epuisant

Par **chris7**, le **23/05/2014** à **12:59**

Bjr, nous avons aussi fait faire des attestations de moralité pour la garde du fils de mon conjoint, par la famille, la nourrice, l'enseignante, des amis... pour signifier que l'enfant était mieux chez nous que chez elle, vous devriez aussi prendre un avocat, pour être certain de bien faire les choses. Le rapport (à mon sens) ne peut pas être remis en cause. Si toutefois vous avez un document attestant que la maman a bien voulu vous laisser la garde d la petite, n'hésitez pas à le faire valoir. Nous, nous avons listé tout ce qui n'allait pas, les troubles du comportement, le mal être du petit, les changements perpétuels dans la vie de la maman .... C'est dur mais il faut en passer par là. Nosu avons aussi dû lutter 2 ans et l'an passé, la maman a refait une tentative avec en plus une plainte contre moi (je suis éduc spé)disant que j'étais dangereuse !!! Elle a été déboutée de tout et son droit de visite ne se limite qu'à 1 we sur 2 et la moitié des vacance. A noter que l'enfant avait 4 ans quand la première décision a été rendue, et le papa est militaire, ce qui n'augurait rien de bon... Mais on a gagné les 2 jugements. Ne vous découragez pas même si c'est long. Un dernier conseil si je peux me permettre, faites tout notifier lors du jugement, pension alimentaire, droit de visite etc. Bon courage

Par **veronikamars**, le **23/05/2014** à **13:34**

re

ça fait du bien de pouvoir discuter un peu de tout ça, nous avons pris un avocat mais comme la maman avait fait notifié sur le rapport de l’enquêtrice son accord pour le changement de domicile et les propositions de visites nous pensions que tout été réglé, mais non revirement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

de situation.
la cause : le rapport enquetrice qui la decrit telle qu'elle est.
la petite a 13 ans et sais ce qu'elle veut
elle a refait une letre au JAF en specifiant qu'elle savait ce qu'elle voulait et qu'elle en avait assez des mensonges de sa mère qui de plus la menace de l'empecher de voir son pere.
on attend que la mere nous fournisse les pieces nouvelles, mais je pense qu'elle les enverra au dernier moment.

Par **chris7**, le **23/05/2014** à **14:53**

Je pense qu'à 13 ans, je juge écoutera la petite, si en plus le rapport est négatif, c'est pas bon pour la maman, ou c'est plutôt bon pour vous. Si toutefois elle vous envoie les pièces au dernier moment, vous pourrez demander un report d'audience. De toutes façons, il est bien que vous passiez devant le juge pour officialiser l'éventuel changement de résidence. Ne pas oublier de faire notifier la décision. Nous ça a été le cas, résultat, la maman n'a pas respecté certaines choses fixées par le juge. Dernier point, si la maman écrit des choses ou ne présente pas l'enfant, tout mentionner à l'avocat c'est important. et faites constater la non-présentation d'enfant. C'est dur je sais, mais c'est pour le bien de l'enfant. Bon courage

Par **chris7**, le **23/06/2014** à **11:28**

Bonjour, j'espère que votre situation s'améliore et que le passage devant le juge s'est bien passée. bon courage pour la suite.

Par **veronikamars**, le **23/06/2014** à **11:44**

Bonjour,
Merci de prendre des nouvelles, nous sommes toujours dans l'attente, dernier passage devant le JAF, le 16 juin, rien de special attestation amené par la mère pour dire qu'elle s'occupe de sa fille, que l'enfant s'épanouie dans ses activité extra scolaire mais rien qui notifie quelque chose sur l'enfant lui même.Juste son avocat qui a spécifié que si l'enfant venait habiter chez son père la mère refusée de réglé une pension alimentaire et de participer au frais de deplacements. Délibéré au 10 Juillet. On espère et on attends
A bientôt

Par **chris7**, le **23/06/2014** à **20:01**

Rassurez-vous, si votre avocat a demandé une pension en plus de la garde, il y a de grandes chances que celà soit accordé à moins qu'elle soit dans une position difficile financièrement, auquel cas c'est la CAF qui peut prendre le relais. Elle n'aura rien à dire. Bon courage à vous, il ne reste que 15 jours !!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés